

ATG	COMPTE RENDU D'INSPECTION DE REQUALIFICATION D'UN EQUIPEMENT SOUS PRESSION DE GAZ
------------	--

PV n° : 27/11/15 P 1/1 N°7 Effectué en application de l'article AM du 15 Mars 2000. Modifié

☒ AVANT EPREUVE
 ☐ APRES EPREUVE

Nous soussignés, **ATG** (Atelier et Technique Gaz, ZI La Vilaine, 49250 Saint-Mathurin sur Loire, certifions avoir procédé pour le compte de la société:

Nom : **CODEP86**

à la visite complète intérieure et extérieure du réservoir référence ci-dessous

Références du réservoir

- Nombre de bouteilles	1	- VOLUME	7.5 L
- CONSTRUCTEUR	ROTH	- P. SERVICE	200 bars
- N° CONSTRUCTEUR	2002/93556	- P. EPREUVE	286 bars
- Date 1ère épreuve	09/02 18/11/11	- PRODUIT	Air comprimé

Régime de fabrication

☐ Directive 97/23/CE
 ☐ Décret du 18/01/1943
 Directive 84/525 CEE ☒

 84/526 CEE ☐

 84/527 CEE ☐

 2010/35/ UE ☐

Nous avons fait les constats suivants:

Examen Intérieur: BON

Revêtement intérieur (oui) (non)
 Destruction revêtement intérieur (oui) (non)
 * Revêtement intérieur non refait

Examen Extérieur: BON

En conclusion, l'état général de l'appareil (ne) lui permet (pas) de subir l'épreuve de requalification.

Accessoire de sécurité : non applicable

Fait le **25-11-15** à : Saint Mathurin sur Loire

Nom du responsable A.T.G.

Cachet A.T.G.

Signature

AUPETIT Frédéric



ATG	COMPTE RENDU D'INSPECTION DE REQUALIFICATION D'UN EQUIPEMENT SOUS PRESSION DE GAZ
------------	--

PV n° : 27/11/15 P 1/1 N°8 Effectué en application de l'article AM du 15 Mars 2000. Modifié

☒ AVANT EPREUVE	☐ APRES EPREUVE
---	--

Nous soussignés, **ATG** (Atelier et Technique Gaz, ZI La Vilaine, 49250 Saint-Mathurin sur Loire, certifions avoir procédé pour le compte de la société:

Nom : **CODEP86**

à la visite complète intérieure et extérieure du réservoir référence ci-dessous

Références du réservoir

- Nombre de bouteilles	1	- VOLUME	7.5 L
- CONSTRUCTEUR	ROTH	- P. SERVICE	200 bars
- N° CONSTRUCTEUR	2002/194349	- P. EPREUVE	286 bars
- Date 1ère épreuve	10/02 18/11/11	- PRODUIT	Air comprimé

Régime de fabrication

☐ Directive 97/23/CE	☐ Décret du 18/01/1943	Directive 84/525 CEE ☒
		84/526 CEE ☐
		84/527 CEE ☐
		2010/35/ UE ☐

Nous avons fait les constats suivants:

Examen Intérieur: BON

Revêtement intérieur	(oui)	(non)
Destruction revêtement intérieur	(oui)	(non)

* Revêtement intérieur non refait

Examen Extérieur: BON

En conclusion, l'état général de l'appareil (ne) lui permet (pas) de subir l'épreuve de requalification.

Accessoire de sécurité : non applicable

Fait le **25-11-15** à : Saint Mathurin sur Loire

Nom du responsable A.T.G.

Cachet A.T.G.

Signature

AUPETIT Frédéric



ATG	COMPTE RENDU D'INSPECTION DE REQUALIFICATION D'UN EQUIPEMENT SOUS PRESSION DE GAZ
------------	--

PV n° : 27/11/15 P 1/1 N° 9 Effectué en application de l'article AM du 15 Mars 2000. Modifié

☒ AVANT EPREUVE
 ☐ APRES EPREUVE

Nous soussignés, **ATG** (Atelier et Technique Gaz, ZI La Vilaine, 49250 Saint-Mathurin sur Loire, certifions avoir procédé pour le compte de la société:

Nom : **CODEP86**

à la visite complète intérieure et extérieure du réservoir référence ci-dessous

Références du réservoir

- Nombre de bouteilles	1	- VOLUME	12 L
- CONSTRUCTEUR	ROTH	- P. SERVICE	232 bars
- N° CONSTRUCTEUR	2006/69165	- P. EPREUVE	348 bars
- Date 1ère épreuve	07/06 18/11/11	- PRODUIT	Air comprimé

Régime de fabrication

☐ Directive 97/23/CE
 ☐ Décret du 18/01/1943
 Directive 84/525 CEE ☒

 84/526 CEE ☐

 84/527 CEE ☐

 2010/35/ UE ☐

Nous avons fait les constats suivants:

Examen Intérieur: BON

Revêtement intérieur (oui) (non)
 Destruction revêtement intérieur (oui) (non)
 * Revêtement intérieur non refait

Examen Extérieur: BON

En conclusion, l'état général de l'appareil (ne) lui permet (pas) de subir l'épreuve de requalification.

Accessoire de sécurité : non applicable

Fait le **25-11-15** à : Saint Mathurin sur Loire

Nom du responsable A.T.G.

Cachet A.T.G.

Signature

AUPETIT Frédéric



ATG	COMPTE RENDU D'INSPECTION DE REQUALIFICATION D'UN EQUIPEMENT SOUS PRESSION DE GAZ
------------	--

PV n° : 27/11/15 P 1/1 N° 10 Effectué en application de l'article AM du 15 Mars 2000. Modifié

☒ AVANT EPREUVE
 ☐ APRES EPREUVE

Nous soussignés, **ATG** (Atelier et Technique Gaz, ZI La Vilaine, 49250 Saint-Mathurin sur Loire, certifions avoir procédé pour le compte de la société:

Nom : **CODEP86**

à la visite complète intérieure et extérieure du réservoir référence ci-dessous

Références du réservoir

- Nombre de bouteilles	1	- VOLUME	12 L
- CONSTRUCTEUR	ROTH	- P. SERVICE	232 bars
- N° CONSTRUCTEUR	2006/69166	- P. EPREUVE	348 bars
- Date 1ère épreuve	07/06 18/11/11	- PRODUIT	Air comprimé

Régime de fabrication

☐ Directive 97/23/CE
 ☐ Décret du 18/01/1943
 Directive 84/525 CEE ☒

 84/526 CEE ☐

 84/527 CEE ☐

 2010/35/ UE ☐

Nous avons fait les constats suivants:

Examen Intérieur: BON

Revêtement intérieur (oui) (non)
 Destruction revêtement intérieur (oui) (non)
 * Revêtement intérieur non refait

Examen Extérieur: BON

En conclusion, l'état général de l'appareil (ne) lui permet (pas) de subir l'épreuve de requalification.

Accessoire de sécurité : non applicable

Fait le **25-11-15** à : Saint Mathurin sur Loire

Nom du responsable A.T.G.

Cachet A.T.G.

Signature

AUPETIT Frédéric



ATG	COMPTE RENDU D'INSPECTION DE REQUALIFICATION D'UN EQUIPEMENT SOUS PRESSION DE GAZ
-----	--

PV n° : 27/11/15 P 1/1 N° 11

Effectué en application de l'article AM du 15 Mars 2000. Modifié

 AVANT EPREUVE

☐ APRES EPREUVE

Nous soussignés, **ATG** (Atelier et Technique Gaz, ZI La Vilaine, 49250 Saint-Mathurin sur Loire, certifions avoir procédé pour le compte de la société:

Nom : **CODEP86**

à la visite complète intérieure et extérieure du réservoir référence ci-dessous

Références du réservoir

- Nombre de bouteilles	1	- VOLUME	12 L
- CONSTRUCTEUR	ROTH	- P. SERVICE	232 bars
- N° CONSTRUCTEUR	2006/69723	- P. EPREUVE	348 bars
- Date 1ère épreuve	10/06 18/11/11	- PRODUIT	Air comprimé

Régime de fabrication

☐ Directive 97/23/CE

☐ Décret du 18/01/1943

Directive 84/525 CEE ☒

84/526 CEE ☐84/527 CEE ☐2010/35/ UE ☐

Nous avons fait les constats suivants:

Examen Intérieur: BON

Revêtement intérieur	(oui)	(non)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
33		
34		
35		
36		
37		
38		
39		
40		
41		
42		
43		
44		
45		
46		
47		
48		
49		
50		
51		
52		
53		
54		
55		
56		
57		
58		
59		
60		
61		
62		
63		
64		
65		
66		
67		
68		
69		
70		
71		
72		
73		
74		
75		
76		
77		
78		
79		
80		
81		
82		
83		
84		
85		
86		
87		
88		
89		
90		
91		
92		
93		
94		
95		
96		
97		
98		
99		
100		

Destruction revêtement intérieur	(oui)	(non)
----------------------------------	-------	-------

* Revêtement intérieur non refait

Examen Extérieur: BON

En conclusion, l'état général de l'appareil (æ) lui permet (pas) de subir l'épreuve de requalification.

Accessoire de sécurité : non applicable

Fait le 25-11-15

à : Saint Mathurin sur Loire

Nom du responsable A.T.G.

Cachet A.T.G.

Signature

AUPETIT Frédéric



ATG	COMPTE RENDU D'INSPECTION DE REQUALIFICATION D'UN EQUIPEMENT SOUS PRESSION DE GAZ
------------	--

PV n° : 27/11/15 P 1/1 N° 12 Effectué en application de l'article AM du 15 Mars 2000. Modifié

☒ AVANT EPREUVE
 ☐ APRES EPREUVE

Nous soussignés, **ATG** (Atelier et Technique Gaz, ZI La Vilaine, 49250 Saint-Mathurin sur Loire, certifions avoir procédé pour le compte de la société:

Nom : **CODEP86**

à la visite complète intérieure et extérieure du réservoir référence ci-dessous

Références du réservoir

- Nombre de bouteilles	1	- VOLUME	12 L
- CONSTRUCTEUR	ROTH	- P. SERVICE	232 bars
- N° CONSTRUCTEUR	2006/69725	- P. EPREUVE	348 bars
- Date 1ère épreuve	10/06 18/11/11	- PRODUIT	Air comprimé

Régime de fabrication

☐ Directive 97/23/CE
 ☐ Décret du 18/01/1943
 Directive 84/525 CEE ☒

 84/526 CEE ☐

 84/527 CEE ☐

 2010/35/ UE ☐

Nous avons fait les constats suivants:

Examen Intérieur: BON

Revêtement intérieur (oui) (non)
 Destruction revêtement intérieur (oui) (non)
 * Revêtement intérieur non refait

Examen Extérieur: BON

En conclusion, l'état général de l'appareil (ne) lui permet (pas) de subir l'épreuve de requalification.

Accessoire de sécurité : non applicable

Fait le **25-11-15** à : Saint Mathurin sur Loire

Nom du responsable A.T.G.

Cachet A.T.G.

Signature

AUPETIT Frédéric

